Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le 06/01/2025
ID : 069-216900290-20241223-ECIV_AR20241217-AR

DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES
Réf. :

ARRÊTÉ DU MAIRE DE BRON

Numéro : ECIV_AR20241217

Objet : Délégation de fonction d'Officier d'état-civil à un Conseiller Municipal

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-18 et L. 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'absence du Maire et des Adjoints pour la célébration des mariages,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Fatih DEMIRAY, Conseiller Municipal de la Ville de Bron, est délégué pour exercer les fonctions d'Officier d'état-civil pour la célébration du mariage ayant lieu :

Le samedi 21 décembre 2024

- à 11H30 [redacted]

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Signé par : Jérémie BRÉAUD
Date : 24/12/2024
Qualité : LE MAIRE

Jérémie BREAUD,